

Rappel du calcul des parts en fonction du nombre d'enfants à charge

Marié(e) ou veuf(ve) (enfants à charge avec le conjoint décédé)		Famille monoparentale	
Nombre d'enfant(s)	Part(s)	Nombre d'enfant(s)	Part(s)
1 enfant	2, 5 parts	1 enfant	2 parts
2 enfants	3 parts	2 enfants	2,5 parts
3 enfants	4 parts	3 enfants	3,5 parts
4 enfants	5 parts	4 enfants	4,5 parts
5 enfants	6 parts	5 enfants	5,5 parts
6 enfants	7 parts	6 enfants	6,5 parts
7 enfants	8 parts	7 enfants	7,5 parts
8 enfants	9 parts	8 enfants	8,5 parts
9 enfants	10 parts	9 enfants	9,5 parts

Rappel du calcul de l'aide financière du Département en fonction des revenus par part

Revenu par part avant abatement fiscal	Montant maximum de l'aide BSR
Moins de 5 000 €	720 € *
Entre 5 000 et 10 000 €	340 € **

* sous réserve que cette somme ne dépasse pas 85% du montant total du forfait.

** sous réserve que cette somme ne dépasse pas 40% du montant total du forfait.

Revenu par part = revenus du foyer/nombre de parts du foyer

NOTICE DE DEMANDE D'UNE
AIDE FINANCIERE
DU DEPARTEMENT

Apprentissage anticipé de la conduite accompagnée

I. Jeune apprenti conducteur

NOM _____
(En lettres majuscules)

Prénom _____ Sexe _____

Date de naissance _____

Adresse (si différente du responsable) _____

II. Chef de famille ou responsable légal du jeune apprenti

NOM _____
(En lettres majuscules)

Prénom _____

Lien de parenté avec le jeune apprenti conducteur _____

Date de naissance _____

Adresse complète _____

Numéro de téléphone _____

Profession _____

Pièces à fournir : photocopie de la carte d'identité du jeune apprenti conducteur



Dispositions relatives à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'octroi d'une aide financière pour l'apprentissage anticipé de la conduite accompagnée.

Les destinataires des données sont la Direction de l'éducation, de la jeunesse et du sport et la Direction des finances.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DEJS : Hôtel du Département - DEJS - Boulevard Georges-Chauvin 27021 Evreux Cedex.

III. Famille du jeune apprenti conducteur

Nombre d'enfants à charge _____

Nombre de parts dans le foyer _____
(se reporter au tableau en dernière page)

IV. Ressources du foyer

Revenus déclarés _____
(Seront pris en compte les revenus avant abattements fiscaux)

Pièce à fournir : photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année précédente

V. Accompagnateur(s) du jeune apprenti conducteur

1^{er} accompagnateur

NOM _____

Prénom _____

Lien de parenté avec le jeune apprenti conducteur _____

2^{ème} accompagnateur (le cas échéant)

NOM _____

Prénom _____

Lien de parenté avec le jeune apprenti conducteur _____

VI. Renseignements concernant l'auto-école

NOM et adresse de l'auto-école _____

Tel _____

Date d'inscription du jeune apprenti _____

Coût de la formation _____

Pièce à fournir : photocopie du contrat de formation daté et signé (en application de l'arrêté du 14 décembre 1990 relatif à l'apprentissage anticipé de la conduite)

Rappel

Ces dispositifs sont soumis aux conditions suivantes :

- critères de **ressources** (voir barème indicatif au verso).
- critères de résidence : le **foyer fiscal** doit être basé dans **l'Eure** depuis au moins trois mois.
- critères d'**âge** au moment de **l'inscription**.

- **Brevet de sécurité routière** : avoir plus de 14 ans et ne pas avoir fêté son 16^{ème} anniversaire.
- **Apprentissage anticipé de la conduite** : avoir plus de 16 ans et ne pas avoir fêté son 17^{ème} anniversaire.
- **Stage de perfectionnement** : avoir plus de 18 ans et ne pas avoir fêté son 25^{ème} anniversaire.

